



Résolution sur la situation en République de Biélorussie

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ROTTERDAM, PAYS-BAS, 13-15 NOVEMBRE 2008

Depuis de nombreuses années, il est un fait reconnu que le gouvernement biélorusse est répressif et non démocratique. Des questions de violations des droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'associations, ont été constamment soulevées par la communauté internationale. Ces critiques ont également été énoncées dans des résolutions des Nations Unies, de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans des décisions de la Commission de l'ONU pour les Droits de l'Homme, dans de nombreuses déclarations d'organisations internationales non gouvernementales, et dans les « 12 demandes » de l'Union européenne.

Jusqu'à présent, la Biélorussie est exclue des processus politiques en Europe. Cependant, suite aux signes positifs lors de la récente campagne électorale, les pays de l'Union européenne ont commencé à abandonner la politique existante d'isolation et ils ont entamé un dialogue avec le gouvernement Lukashenko.

Le Forum européen de la Jeunesse est très préoccupé par cette évolution, vu que la répression politique et l'emprisonnement de militants des droits civils ont connu une recrudescence juste après les élections. L'atmosphère de peur est revenue, la démocratie demeure une façade qui masque un régime autoritaire. Les droits des jeunes à la liberté d'association, la liberté de choix et d'auto-identification sont toujours bafoués. Les contacts internationaux de la jeunesse biélorusse sont limités, l'accès à des sources indépendantes d'information est restreint, et le travail jeunesse officiel est monopolisé par des organisations de jeunesse pro-gouvernementales.

Reconnaissant le rôle que peuvent jouer les institutions européennes pour influencer les dirigeants biélorusses pour qu'ils restaurent le niveau minimum de dialogue politique qui serait nécessaire pour garantir le développement d'une véritable démocratie, nous leur demandons qu'ils fassent le maximum pour :

1. **abolir la responsabilité pénale pour agir au nom d'organisations non enregistrées.** Le Parlement doit y veiller en amendant le code pénal de la République de Biélorussie – en excluant l'article 193, en amendant la « loi sur les associations publiques » et en excluant la partie 2 de cet article 7.
2. **exécuter la décision de l'ancienne Commission de l'ONU pour les Droits de l'Homme, qui stipule que la République de Biélorussie a violé le droit à la liberté d'association du moins par rapport aux associations ayant fait l'objet d'une liquidation.** La Cour suprême de la République de Biélorussie doit y veiller en révisant les décisions précédentes et en restaurant le droit bafoué.
3. **créer une jurisprudence conforme aux normes internationales, aux engagements internationaux pris, et à la législation nationale :** mettre fin aux discriminations basées sur les opinions politiques à la fois lors de l'enregistrement et de la mise en activité d'associations publiques. Ceci doit être mis en vigueur par le Ministère de la Justice agissant au nom du

- gouvernement en tant qu'organe d'enregistrement et de supervision pour les associations publiques.
4. **permettre le libre accès aux programmes, projets et ressources disponibles auprès des fonds et organisations internationaux.** Le gouvernement de la république de Biélorussie doit permettre ce qui précède en libéralisant l'accès aux programmes de financement étrangers pour les activités civiles, notamment en supprimant toutes les mesures nécessitant des autorisations gouvernementales pour l'utilisation de ressources financières non gouvernementales par les associations publiques.
 5. permettre l'égalité des chances à toutes les ONG d'enfants et de jeunes dans l'accès aux ressources et à la participation politique.
 6. supprimer les pratiques qui empêchent les jeunes étudiants de participer aux activités internationales.

Le Forum européen de la Jeunesse et son membre à part entière RADA continueront à exercer un lobby pour l'intérêt des mouvements de jeunesse indépendants en Biélorussie vis-à-vis des institutions européennes et continueront à assister aux réunions entre ces mouvements et les membres des commissions responsables des activités de jeunesse, notamment celles responsables des décisions concernant la République de Biélorussie.

Le Forum européen de la Jeunesse encourage ses conseils nationaux de jeunesse membres à adresser à leur gouvernement une proposition visant à mettre en place un dialogue politique à condition que la Biélorussie réponde aux conditions minimales et nécessaires concernant le droit à la liberté d'association.